



Prud'ommes report de date

Par **monval**, le **11/04/2014** à **22:20**

Bonjour,

J'aimerais savoir si je peux demander un report de jugement pour raison de santé (hospitalisation) de l'audience des prud'hommes. Comment dois je faire ? Merci de votre aide
Cordialement

Par **P.M.**, le **12/04/2014** à **00:33**

Bonjour,

je pense que vous voudriez demander un renvoi...

Vous pourriez donc justifier votre demande en envoyant un bulletin d'hospitalisation à la fois au Conseil de Prud'Hommes et à la partie adverse avant l'audience...